

**P.V. n° 13**

**Présidente** : Mme. BERTON.

**Présents** : Mme. NOIR - M. DECHERF.

**Administratifs** : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros.  
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

**COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE U14-U15 A 11**

**SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 F. A 11  
SAISON 2022/2023**

**31 Engagées**

Date	Tour	Matchs	Clubs	Vainqueurs	Entrant	Autres
04/02/2023	1er Tour	15 matches avec	30 clubs +			
11/03/2023	2ème Tour	8 matches avec	15 vainqueurs	1 entrant	A	
22/04/2023	3ème Tour	4 matches avec	8 vainqueurs			
20/05/2022	4ème Tour	2 matches avec	4 vainqueurs			
10/06/2023	<b>Finale</b>	1 match avec	2 vainqueurs			
		30 matches			31 engagées	

**Tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour :**

**15** matches avec **30** clubs (le club exempté de ce 1<sup>er</sup> tour est le Stade Poitevin F.C.).

La Commission effectue un tirage au sort avec **6** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 4 février 2023 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de **80 minutes**, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueuses de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**Cette coupe régionale est exclusivement ouverte aux joueuses des catégories U14 F., U15 F. et U13 F. (3 maximum) aux conditions de sur-classement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.**

**Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match jusqu'aux ½ finales incluses.**

**La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'Annexe 3 des R.G. de la LFNA est applicable sur toute la compétition.**

**La règle des remplacées remplaçantes s'applique durant toute la compétition.**

**COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE U16-U18 A 11**

**SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U16-U18 F. A 11  
SAISON 2022/2023**

**26 Engagées**

<b>04/02/2023</b>	<b>1er Tour</b>	<b>10</b>	matches avec	<b>20</b>	clubs	+			
<b>11/03/2023</b>	<b>2ème Tour</b>	<b>8</b>	matches avec	<b>10</b>	vainqueurs		<b>6</b>	entrants	<b>A</b>
<b>22/04/2023</b>	<b>3ème Tour</b>	<b>4</b>	matches avec	<b>8</b>	vainqueurs				
<b>20/05/2022</b>	<b>4ème Tour</b>	<b>2</b>	matches avec	<b>4</b>	vainqueurs				
<b>10/06/2023</b>	<b>Finale</b>	<b>1</b>	match avec	<b>2</b>	vainqueurs				
		25	matches				26	engagées	

**Tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour :**

**10** matches avec **20** clubs (les 6 clubs exemptés de ce 1<sup>er</sup> tour sont : Stade Bordelais – F.C. Girondins de Bordeaux (2) – F.C. Bressuire – Trélissac A.P.F.C. – E.S. Saintes Football – A.S.J. Soyaux Charente).

La Commission effectue un tirage au sort avec **6** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 4 février 2023 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de **90 minutes**, divisée en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

**REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

**ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueuses de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

**TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**Cette coupe régionale est exclusivement ouverte aux joueuses des catégories U16 F., U17 F. et U18 F.**

**Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match jusqu'aux ½ finales incluses.**

**La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'Annexe 3 des R.G. de la LFNA est applicable sur toute la compétition.**

**La règle des remplaçées remplaçantes s'applique durant toute la compétition.**

## CHAMPIONNATS

### FEMININES REGIONAL 1

Match n° **24661759** – Poule Unique – E.S. des Trois Cités Poitiers / F.C. Gradignan du 08/01/2023  
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable (gel) par l'Arbitre M. Quentin GALVAGNON.  
Le club du F.C. Gradignan sera crédité de 261.82 euros (247 km x 1.06 euros) par débit de la LFNA.

### U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 2 – NIVEAU 2

#### Poule D

- Suite au courriel du club du **C.M.O. BASSENS** du 02/01/2023, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.  
Amende pour forfait général de **300 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit du **C.M.O. BASSENS**.

Match n° **25441210** – Poule D – U.S.C. Léognan / U.S. Lège Cap Ferret du 08/01/2023  
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable (gel) par l'Arbitre M. Vincent PICOT.  
Le club de l'U.S. Lège Cap Ferret sera crédité de 55.12 euros (52 km x 1.06 euros) par débit de la LFNA.

**Prochaine réunion** : sur convocation.

La Présidente,  
**Natacha BERTON**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 18/01/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.